

(La motion de M. Burghardt est adoptée.)

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé) propose:

Que l'Adresse soit grossoyée et présentée à Son Excellence le Gouverneur général par le Président.

M. Nielsen: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je m'excuse, mais j'étais dans le couloir. J'ai entendu la présidence dire que la motion était adoptée sur division. J'ai entendu la présidence dire «adoptée sur division». On me le confirme?

Le président suppléant (M. Guilbault): Oui.

M. Pinard: Monsieur le Président, nous nous réjouissons que la motion soit adoptée, mais franchement, nous pensions qu'elle avait été adoptée tout court. C'est seulement après que vous avez dit «adoptée» que quelqu'un a crié «sur division».

Des voix: Non.

L'Adresse—M. Cook

M. Pinard: Si l'opposition veut un vote nominal, nous n'y voyons pas d'inconvénient, mais nous sommes contents que la motion soit adoptée. Si je viens de proposer cette motion, c'est parce que j'ai pris pour acquis que la motion était adoptée.

Le président suppléant (M. Guilbault): La présidence a entendu «sur division», et je me souviens avoir déclaré que la motion était adoptée sur division. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion du président du Conseil privé?

M. Nielsen: Sur division.

Le président suppléant (M. Guilbault): Adoptée sur division. (La motion de M. Pinard est adoptée.)

Le président suppléant (M. Guilbault): Comme il est 17 h 50, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(A 17 h 50, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)